



Conseil scolaire du
NORD-OUEST

———— PLAN DE ————
REVENDEICATION

2022-2023

CONSEIL SCOLAIRE DU NORD-OUEST

4 Rue Bouchard
CP 1220
St-Isidore, AB

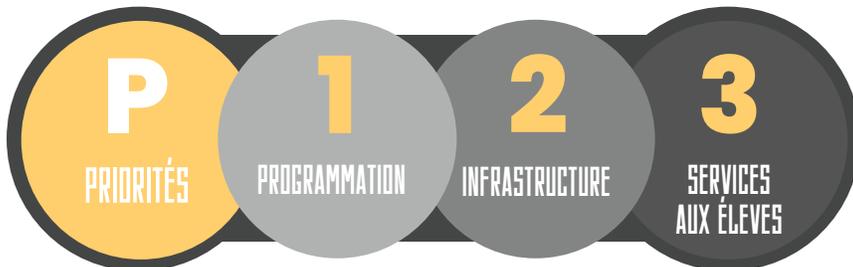


INTRO



Atteindre l'équivalence réelle dans nos écoles et réaliser la pleine mission de l'éducation francophone.

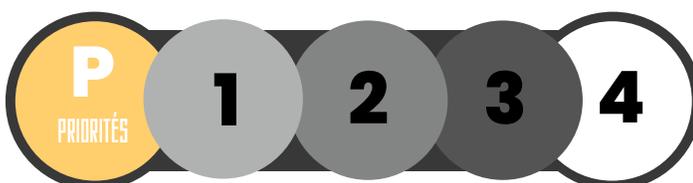
ÉQUIVALENCE RÉELLE = Accès à des programmes et à des installations scolaires équivalent à celles de la majorité.



- Programmation de base de qualité
- Choix de cours
- Modernisation
- Entretien
- Ouverture d'écoles
- Santé mentale et bien-être
- Services spécialisés
- Appui à l'apprentissage



DISTINCTION FRANCOPHONE = Financement adéquat et toute aide supplémentaire afin que le conseil puisse accomplir sa mission linguistique et culturelle.



- Budget administratif
- Utilisation d'espace
- Protection de la langue et de la culture
- Transport scolaire

Même avec l'ajustement récent au "Francohpone Equivalency Grant", le financement actuel ne permet pas d'atteindre l'équivalence réelle.



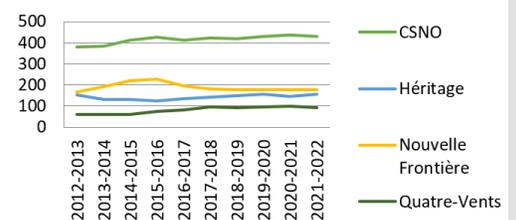
PROBLÉMATIQUE



Étant donné le bassin énorme d'enfants qui pourraient être admissibles à fréquenter une école du CSNO et que le CSNO attire et retient présentement moins de 25 % des élèves potentiels, il est clair que le **manque d'équivalence réelle** dans les programmes, les services et les installations au CSNO **empêche le CSNO de réaliser son mandat et sa mission.**

Statistiques...

EFFECTIFS 2012-2021: M À 12



La croissance des effectifs au CSNO est en stagnation depuis plusieurs années. Ceci est dû à la perte des effectifs aux niveaux secondaires et à la difficulté de recruter les ayants droit dans nos communautés.

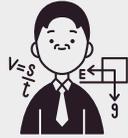
P1 - PROGRAMMATION

ÉQUIVALENCE RÉELLE



Programmation de base de qualité

Le financement de base actuel ne permet pas d'offrir des programmes de base équivalents à tous les niveaux.

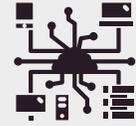


Le CSNO offre moins que le minimum des programmes de base au secondaire et accuse un déficit en enseignement. (Jumelage au secondaire, impossibilité d'embaucher des spécialistes, etc.)



Choix de cours

Le CSNO est très restreint dans l'offre de choix de cours en raison du manque ou du nombre limité de membres du personnel.

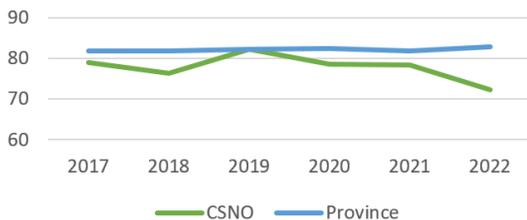


Le choix de cours est un élément essentiel dans la rétenion et le recrutement, spécialement au secondaire.

Le gouvernement doit assurer les ressources nécessaires pour que nos petits secondaires francophones puissent croître grâce à une programmation complète et diversifiée, équivalente à la majorité.

Statistiques...

CHOIX DE COURS



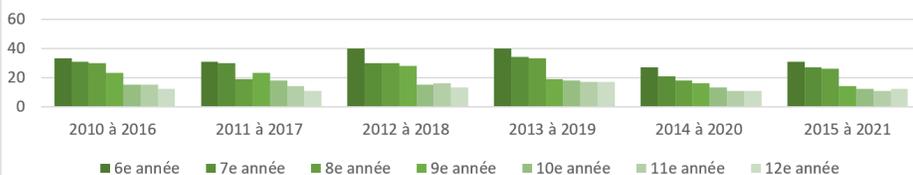
ÉDUCATION DE BASE



Le pourcentage global (élèves, enseignants et parents) satisfait de la possibilité offerte aux élèves d'accéder à un **vaste choix de cours** est GÉNÉRALEMENT en dessous de la moyenne provinciale.

Le pourcentage global (élèves, enseignants et parents) satisfait de la **qualité générale de l'éducation de base** est GÉNÉRALEMENT en moyenne en dessous de la moyenne provinciale.

TAUX DE RÉTENTION AU SECONDAIRE



Ce graphique démontre la diminution des cohortes de la 6e année à la 12e année sur 5 ans.

P 2 – INFRASTRUCTURE

ÉQUIVALENCE RÉELLE



Modernisation

L'édifice de l'école Héritage nécessite une modernisation exhaustive et imminente pour assurer la santé et sécurité des élèves et un agrandissement pour accommoder le grand potentiel d'élèves. Les fonds IMR et CMR ne suffisent pas pour effectuer les travaux requis.



Entretien

Avec le nouveau modèle de financement WMA, les ressources en entretien sont réduites de façon considérable. Ceci affecte directement les opérations du Conseil à assurer des espaces sains et sécuritaires.



Ouverture d'écoles

Le CSNO demande une nouvelle école francophone (prématernelle à 6e) dans le nord-ouest de Grande Prairie pour satisfaire la demande croissante dans la région et pour fournir un accès équitable aux ayants droit du nord de Grande Prairie et du comté de Grande Prairie.

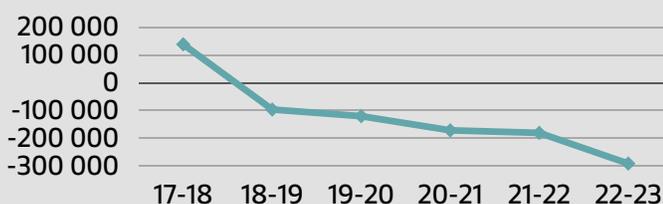


De nombreux ayants droit n'ont pas accès à l'éducation francophone sur notre territoire. Le CSNO n'a pas les ressources pour effectuer une enquête plus poussée pour déterminer l'envergure de la demande pour l'éducation en français langue première dans d'autres régions du territoire.

Le gouvernement doit s'engager à fournir toutes les ressources afin que le Conseil puisse assurer l'infrastructure nécessaire au rayonnement de l'éducation francophone et un accès équitable à tous les ayants droit sur son territoire.

Statistiques...

Surplus/déficit en entretien



P 3 – SERVICES AUX ÉLÈVES

ÉQUIVALENCE RÉELLE



Santé mentale et bien-être

En générale, le CSNO n'a pas accès à des services en français pour ses élèves et souvent on n'a même pas accès aux services en anglais disponibles dans la communauté.



Services spécialisés

Il y a un manque important de spécialistes bilingues (psychologues, travailleur social, orthophoniste, etc.)



Appuis à l'apprentissage

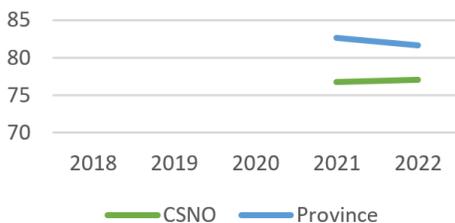
Nos élèves n'ont pas accès à toutes les ressources nécessaires et équivalentes à la majorité pour combler les lacunes langagières et les diverses difficultés d'apprentissage.

Le CSNO reçoit un financement inadéquat pour répondre aux besoins des élèves et de leur famille.

Le gouvernement doit s'engager à assurer des postes bilingues et augmenter la capacité d'offre de services dans les domaines de la santé mentale, des services spécialisés et de l'appui à l'apprentissage dans le nord-ouest.

Statistiques...

ACCÈS À L'APPUI ET AUX SERVICES



Le pourcentage global des élèves, des enseignants et des parents qui conviennent que les élèves ont **accès à l'appui et aux services appropriés** à l'école est en dessous de la moyenne provinciale.

L'ACCESSIBILITÉ DES PROGRAMMES



Le pourcentage global des élèves, des enseignants et des parents satisfaits de **l'accessibilité, l'efficacité et l'efficience des programmes et services** à l'intention des élèves au sein de leur communauté est GÉNÉRALEMENT en dessous de la moyenne provinciale.

NOMBRE D'ÉLÈVES IDENTIFIÉS EN FRANCISATION



Le nombre d'élèves qui ont besoin de francisation continue d'augmenter

PRIORITÉS reliées à la distinction de l'école francophone

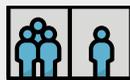
En plus de l'équivalence réelle, telle que déterminée par les acquis légaux, l'article 23 impose à la province de financer adéquatement le conseil et d'accorder toute aide supplémentaire afin que le conseil puisse **accomplir sa mission linguistique et culturelle**. Les écoles francophones du CSNO présentent des besoins spécifiques reliés au mandat et objectifs de l'éducation francophone et le **financement actuel ne permet pas de réaliser la pleine mission de l'éducation francophone**.

Ces problématiques figurent parmi les priorités de revendication du Conseil :



Budget administratif

Le cap du budget administratif ne répond pas aux besoins réels en administration et gestion des écoles francophones. Les exigences administratives sont les mêmes que les autres conseils et augmentent continuellement (exemple – santé sécurité, ressources humaines, communications, etc.)



Utilisation d'espace

Le calcul du taux d'utilisation d'espace ne permet pas de représenter les besoins réels du CSNO en infrastructure et en entretien de manière à assurer l'équivalence en matière d'éducation.



Protection de la langue et de la culture

Recevoir le financement adéquat pour soutenir une programmation culturelle qui assure la protection et l'épanouissement de la langue et de la culture.



Transport scolaire

Recevoir financement adéquat pour améliorer le service de transport afin qu'il contribue à la réalisation de la mission de l'école francophone.

Le gouvernement doit reconnaître la distinction de l'éducation francophone et assurer le financement, dans tous les domaines budgétaires, nécessaire à l'accomplissement de la mission de l'éducation francophone dans nos écoles.